

Positionnement des observatoires par rapport aux services liés à l'insertion

Suite à la loi L.R.U. de 2007 et aux journées nationales des Observatoires à Marseille en mars dernier, RESOSUP a souhaité faire le point sur le positionnement des observatoires ou structures assimilées par rapport aux services liés à l'insertion (BAIP, SCUIO-IP et plateforme insertion). RESOSUP a donc réalisé une enquête qui s'adressait aux responsables d'observatoires ou structures assimilées. Sur 88 envois, 74 observatoires ou structures faisant fonction d'observatoire ont répondu, soit un taux brut de 84,1%.

Il faut souligner qu'au moment de l'enquête, toutes les universités n'avaient pas encore établi le schéma directeur du BAIP et donc la structuration des services liés à l'insertion professionnelle.

Ce document présente les résultats de cette enquête menée en avril-mai 2009.

Au sein des universités, différents interlocuteurs interviennent dans la mission « insertion » qui repose notamment sur la réalisation d'enquêtes d'insertion et l'aide à l'insertion auprès des étudiants (conseils sur le projet professionnel...). Cette enquête tente de traiter la question du positionnement des observatoires par rapport aux structures d'insertion sous plusieurs approches :

- quels sont les services /structures impliqués dans ces différentes activités ?
- quelles sont leurs missions respectives ?
- quel type de relations existe ?
- et quelle est la réappropriation des résultats d'enquêtes ?

Caractéristiques des observatoires (répondants)

La grande majorité (89,0 %) est représentée par des observatoires d'établissement. Les autres sont soit des observatoires régionaux (2,7 %), soit des observatoires d'établissement et régionaux (8,2 %). Leurs responsables (ou directeur-ices) sont essentiellement des personnels ingénieurs de recherche et de formation (IRTF, 64,9 %) ou enseignants-chercheurs (21,6 %).

Le nombre moyen de personnes travaillant dans un observatoire atteint 1,9 personne (*médiane 1,9, hors vacataires et directeurs enseignant-chercheurs, en équivalent temps-plein*). Pour une minorité des observatoires, ils peuvent être composés de 5 personnes.

30,4 % des observatoires dépendent directement de la présidence, 20,7 % du SUIO-IP, 15,2 % du BAIP, 7,6 % de la plateforme d'insertion, 5,4 % de services d'aide au pilotage, 4,3 % d'un Vice Président (généralement CEVU), 4,3 % d'un service « études » et 3,3 % d'un service regroupant SUIO, BAIP et Observatoire. Les 17,4 % restant se répartissent entre différentes « tutelles » (Secrétariat Général, PRES, etc.).

Services qui élaborent et publient les indicateurs et enquêtes d'insertion

Services élaborent les indicateurs et enquêtes d'insertion		
	nb	% cité
Observatoire	65	55,6 %
Cellule statistique/services centraux	25	21,4 %
SUIO-IP	6	5,1 %
Plate-forme insertion	3	2,6 %
BAIP	6	5,1 %
Composantes	11	9,4 %
Responsables de formation	1	0,9 %
Total	117	100 %

Services qui publient les indicateurs et enquêtes d'insertion		
	nb	% cité
Observatoire	61	51,3 %
Cellule statistique/services centraux	24	20,2 %
SUIO-IP	11	9,2 %
Plate-forme insertion	3	2,5 %
BAIP	7	5,9 %
Composantes	8	6,7 %
Autre	5	5,2 %
Total	119	100 %

Nbre de citations supérieur au nbre de répondants (cas des réponses multiples)

Ce sont majoritairement les observatoires (87,6%, 65 sur 74 répondants) qui élaborent et publient les indicateurs et enquêtes d'insertion. Toutefois, dans certaines universités, il peut exister plusieurs

composantes ou structures qui mènent ce travail. Dans ce cas, nous retrouvons en premier les observatoires (élaboration : 55,6 %) et (publication : 51,3 %). Les services statistiques représentent respectivement 21,4 % et 20,2 %. Les services d'aide à l'insertion (SUIO-IP, BAIP, plateforme d'insertion) ne représentent que 12,8 % pour l'élaboration et 17,6 % pour la publication. Il n'y a que 2,7 % des établissements qui font appel à des organismes extérieurs pour ces activités.

Services/structures sur lesquels repose l'aide à l'insertion

Structure sur laquelle repose l'aide à l'insertion professionnelle à l'interne		
	nb	% cité
SUIO-IP	49	31,6 %
Plateforme insertion	19	12,3 %
BAIP	49	31,6 %
Composantes	33	21,3 %
Autre	5	3,2 %
Total	155	100 %

Structure sur laquelle repose l'aide à l'insertion professionnelle à l'externe		
	nb	% cité
ANPE - Pôle Emploi	27	19,6 %
APEC	45	32,6 %
Mission Locale	12	8,7 %
NSP	37	26,8 %
Autre	17	12,3 %
Total	138	100 %

Dans les établissements, **ce sont très majoritairement (75,5 %) les SUIO, les BAIP et les plateformes qui mettent en place les actions d'aide à l'insertion des étudiants.** Dans 21,3 % des cas, les composantes assument aussi cette mission.

C'est l'APEC qui est la structure extérieure aux établissements la plus sollicitée (un tiers des intervenants extérieurs) pour les actions d'aide à l'insertion des étudiants.

Dans un peu moins de la moitié (43,5 %) des établissements, il existe une plate-forme d'insertion (qui pour un tiers est commune à plusieurs établissements)

Relations entre les observatoires et les différents acteurs de l'insertion

Fréquences de rencontre entre les observatoires et les autres acteurs de l'insertion – orientation		
	nb	% cité
Plusieurs fois par mois	13	20,0 %
1 fois par mois	9	13,8 %
Plusieurs fois par an	39	60,0 %
1 fois par an	4	6,2 %
Total	65	100 %

Existence de liens hiérarchiques ou partenariaux entre les différents acteurs		
	nb	% cité
Liens hiérarchiques	4	6,1 %
Liens partenariaux	54	81,8 %
Pas de lien	8	12,1 %
Total	66	100 %

Les liens entre observatoires et structures d'aide à l'insertion sont forts : 87,9 % ont des liens - le plus souvent partenariaux (81,8 %) et 93,8 % des structures ont des rencontres entre elles au moins plusieurs fois par an.

Selon l'organisation administrative de l'établissement (ou des établissements dans le cas de PRES gérant un BAIP régional), ces relations sont assez différentes (voire même quasi-inexistantes dans le cas d'observatoires rattachés à des services statistiques).

La collaboration BAIP/SUIO/observatoire prend des formes plus ou moins formalisées. Certains observatoires sont dans une position de « prestataire de service » (rendus des enquêtes d'insertion par exemple) vis-à-vis des structures en charge de l'aide à l'insertion et de collaboration dans des actions d'information en direction des étudiants.

Dans d'autres établissements, c'est le BAIP qui coordonne les actions du SUIO, du service des stages et de l'observatoire. Dans le cas d'un BAIP régional, c'est lui qui organise les actions de plusieurs SUIO et observatoires.

Rôle(s) des observatoires

Rôle(s) des observatoires :

	nb	% cité
Élaboration des indicateurs et enquêtes d'insertion	8	11,0 %
Publication des indicateurs et enquêtes d'insertion	1	1,4 %
Élaboration et publication	64	87,7 %
Total	73	100 %

Dans 98,7 % des cas, ce sont les observatoires qui élaborent les indicateurs et les enquêtes d'insertion. Ils sont 89,1 % à assurer leur publication.

87,7 % effectuent les deux activités (élaboration et publication), 11,0 % élaborent les indicateurs sans en assurer la publication.

Missions des observatoires

Missions des observatoires dans l'élaboration des indicateurs d'insertion

	nb	% cité
Réalisation d'enquêtes d'insertion	71	19,0 %
Réalisation d'enquêtes sur les parcours de formation	49	13,1 %
Réalisation de suivis de cohortes	51	13,7 %
"Production" de résultats alimentant les indicateurs d'insertion	63	16,9 %
Coordination des interlocuteurs « enquêtes » dans les composantes	27	7,2 %
Favorisation de la réappropriation des résultats	46	12,3 %
Définition des méthodologies	59	15,8 %
Autre	7	1,9 %
Total	373	100 %

Les missions des observatoires se partagent entre la **réalisation des études et enquêtes pour 62,3 %**, la **définition des méthodologies** (15,8 %) et un travail de diffusion-réappropriation des résultats de ces enquêtes (12,3 %). La coordination avec les interlocuteurs des composantes travaillant sur des enquêtes d'insertion représente 7,2 %.

Missions des observatoires dans la publication des indicateurs d'insertion

	nb	% cité
Réalisation de documents à usage interne	68	38,4 %
Diffusion des résultats auprès des publics extérieurs	55	31,1 %
Favorisation la réappropriation des résultats	51	28,8 %
Autre	3	1,7%
Total	177	100 %

Les **publications des observatoires** sur les données de l'insertion ont plutôt **une visée interne** (38,4 % font des documents à usage interne et 28,8 % travaillent à la réappropriation des résultats des enquêtes).

Missions des structures d'aide à la réussite et la préparation de d'insertion

Missions des structures d'aide à la réussite et la préparation de d'insertion

	nb	% cité
Accompagnement des étudiants dans la recherche de stages et d'emploi	66	26,9 %
Recueil et diffusion des offres de stages et d'emplois	67	27,3 %
Développement des partenariats universités-entreprises	61	24,9 %
Diffusion de l'information recueillie par les observatoires	42	17,1 %
Autre	9	3,7%
Total	245	100 %

On a globalement **des missions nettement différenciées entre les observatoires** (études et diffusion des résultats) **et les structures d'aide à l'insertion** (cf. tableau ci-dessus). L'accompagnement dans la recherche d'emploi et de stage, la diffusion d'offres et le développement de partenariats entreprises-universités sont cités dans la majorité des cas.

Dans 92,6 % des cas, il existe des dispositifs d'accompagnement des étudiants vers la réussite : Plan réussite en Licence, Projet Personnel et Professionnel, tutorat, enseignant référent, portfolio, orientation active, UE spécialisée.

Articulation des missions des différentes structures

Dans l'articulation des missions liées à la production de données (observatoires) et l'aide à l'insertion (SUIO, BAIP, Plateforme Insertion,...), **les deux tiers des observatoires affirment ne pas rencontrer de difficultés.**

Les difficultés citées par l'autre tiers des observatoires concernent des superpositions de missions (36,6 %), des difficultés de communication (31,7 %), et des difficultés d'ordre politique (26,8 %).

Utilisation et réappropriation des résultats

La grande majorité (83,6%) des observatoires relève une utilisation complète (25,4 %) ou partielle (58,2 %) des résultats des enquêtes dans la réflexion et la mise en place de ces dispositifs d'aide à l'insertion des étudiants.

85,7 % des observatoires estiment que leur établissement se réapproprie (complètement : 25,7 % et partiellement : 60,0 %) les résultats de leurs enquêtes.

Cette réappropriation se concrétise par la présentation des résultats des études au CEVU, leur utilisation pour la préparation des contrats quadriennaux, des campagnes d'habilitation des diplômes notamment.

En guise de conclusion... ou de futur ?

Cette enquête présente l'intérêt de faire un premier état des lieux sur le rôle et les compétences de chaque structure. Dans le cadre de la mission « insertion », les observatoires apportent des connaissances sur la qualité de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés en réalisant leurs études avec une approche méthodologique rigoureuse. Les structures telles que les SUIO-IP, BAIP... interviennent au niveau de l'aide aux étudiants dans leur recherche de stages et d'emplois, dans la diffusion d'offres et d'informations sur les débouchés ... Bien qu'existant dans une majorité des cas, le travail de communication des travaux d'enquêtes des observatoires auprès de ces structures nécessite de se poursuivre. Toutes ces relations sont bien sûr encore amenées à évoluer dans la mesure où certaines structures viennent juste d'être créées ou sont en cours de création.

Élaboration et traitement de l'enquête :

Dominique Le Jacques (dominique.le-jacques@univ-angers.fr)

Rédaction :

Marc Boudier (marc.boudier@univ-tlse1.fr)

Contacts RESOSUP :

Bénédicte Froment (ove@univ-tours.fr)

Cédric Sanlis (Cedric.Sanlis@univ-nancy2.fr)

Site : <http://www.resosup.fr/>